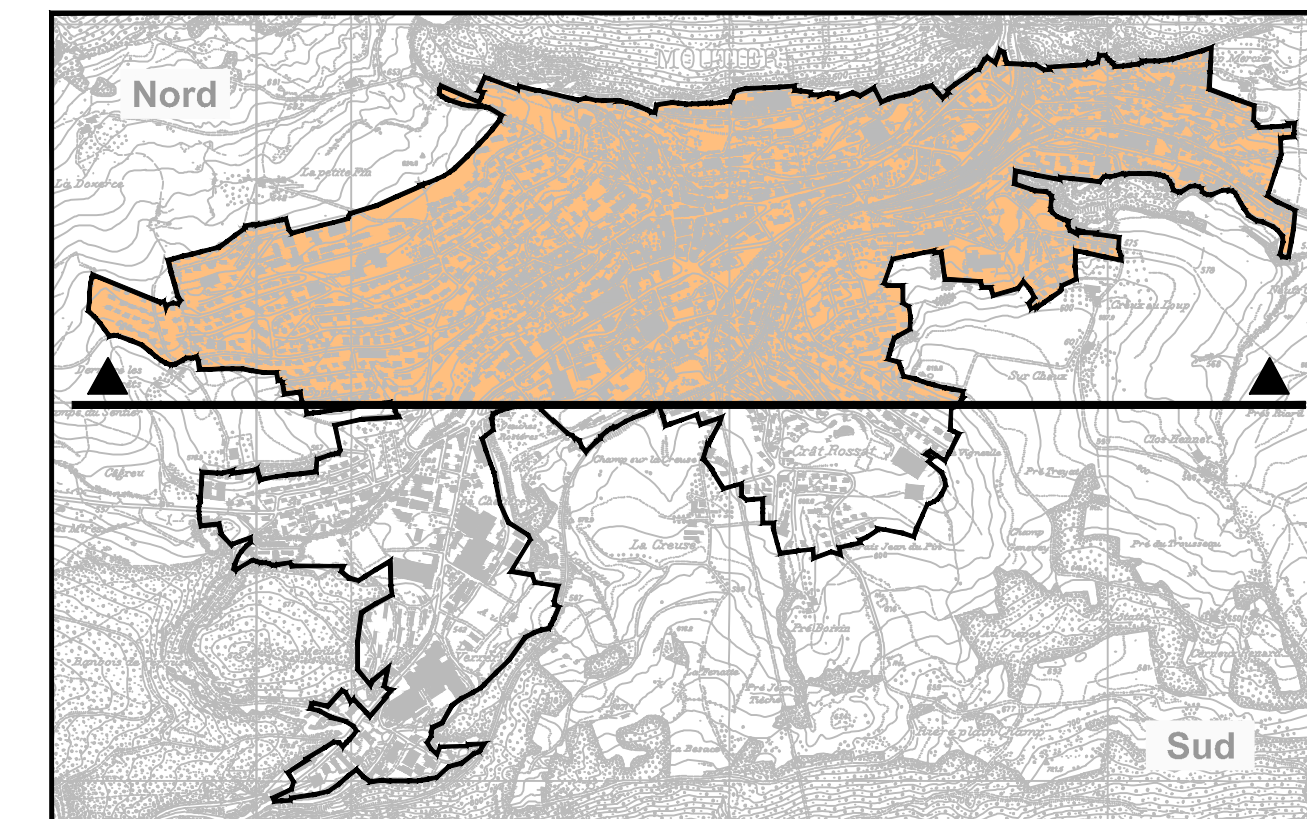




APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 19 DECEMBRE 2001

APPROUVE PAR LE CONSEIL DE VILLE LE 28 JANVIER 2002

APPROUVE PAR LE CORPS ELECTORAL LE 3 MARS 2002

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE LE 30 JUILLET 2002

Constitue avec le règlement communal de construction la réglementation en matière de construction.

Légende

Zones d'habitation	
H2	zone d'habitation de 2 niveaux
H3	zone d'habitation de 3 niveaux
H3pc	zone d'habitation de 3 niveaux à ordre presque contigu
H3 IBUSd	zone d'habitation de 3 niveaux à IBUSd minimal de 0.7
H5	zone d'habitation de 5 niveaux
Zones mixtes	
HA2	zone d'habitation, d'activités artisanales et commerciales de 2 niveaux
HA3	zone d'habitation, d'activités artisanales et commerciales de 3 niveaux
HA3pc	zone mixte HA3 à ordre presque contigu
C	zone centre à ordre contigu
Cpc	zone centre à ordre presque contigu (Cpc 1, Cpc 2, Cpc 3)
Zones d'activités	
A	zone d'activités industrielles, artisanales et commerciales
Zones particulières	
VV	zone de la vieille ville
ZPO	zone à planification obligatoire
UP	zone affectée à des besoins publics
V	zone verte
PQ	plan de quartier en vigueur
	délimitation de la forêt jouxtant la zone à bâtir
A titre indicatif	
N16	emprise de la mesure de compensation écologique N16

Légende

Plans de quartier en vigueur		Zones à planification obligatoire	
PQ I	Condemine-Est	Ilot 2	ZPO2 Crêt-de-la-Rive
PQ II	Rue Neuve	Ilot 3	Ilot 25 Rue du Nord
PQ III	Moulin	Ilot 4	ZPO4 Villa Holzer
PQ IV	Centres Sud et Est	Ilots 7/8	
PQ V	La Nant	Ilot 15	
PQ VI	Gros-Clos	Ilot 23	
PQ VII	La Courte-Raye	Ilot 26	
PQ VIII	Aux Laives	Ilot 28	
PQ IX	Quartiers Nord-Ouest		
PQ X	Champs-Coquin		
PQ XI	Camping		
PQ XII	Crêt de Chade Fontaine		
PQ XIII	Le Coteau		
PQ XIV	Derrière-les-Crêts		
PQ XV	Fin de Chalière		
PQ XVI	Espaces publics de la vieille ville		
PQ XVII	Près Zuber		

Plans de quartier abrogés	
Clos Dos Velle	Ilot 13
Poste	Ilot 14
Garages des Gorges	Ilot 17
Centre Sportif	

